

DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE OUVERTURE DE COMPTE (AFFAIRE PERSONNELLE)

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- AUTORISATION ADMINISTRATIVE
- DECLARATION D'INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT IMMIBOLIER OU EXTRAIT DU RCCM
- PHOTOCOPIE DE LA PIECE D'IDENTITE DU OU DES MANDATAIRES
- NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE
- PATENTE
- QUITUS FISCAL
- PHOTOS D'IDENTITE

DOCUMENTS A REMPLIR ET A SIGNER

- La convention de compte courant visée à chaque page (la signature à la dernière page doit être précédée de la mention « lu et approuvé »).
- Deux cartons de signature (toutes les informations sont à remplir et y joindre les photos
- Les divers documents d'ouverture de compte courant (fiche d'ouverture de compte, lettre d'unicité de compte, la demande d'ouverture d'un compte à la dénomination commerciale)

Informations à préciser : nom de la personne chargée d'ouvrir le compte, la date d'ouverture de compte, le numéro de compte

Note importante : L'ouverture n'est définitive qu'à partir du moment où tous les documents sont fournis, la convention de compte courant et les cartons de signature dûment signés.